RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 50075
Numéro SIREN : 503 423 428
Nom ou dénomination : SARL ABGC (AQUITAINE BATIMENT GENIE CIVIL)

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2013 sous le numéro de dépôt 4473

Cabinet Lafferrère-Michel
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SARL ABGC
Aquitaine Bâtiment Génie Civil

Au capital de 10 000 Euros

Siège social : LD Garrigon
47200 BEAUPUY

N° SIRET : 503 423 428 00013

RAPPORT DU COMMISSAIRE à la TRANSFORMATION de la

SARL A.B.G.C.
Aquitaine Bâtiment Génie Civil

en

SAS A.B.G.C.
Aquitaine Bâtiment Génie Civil

7, rue Théodore Blanc - Bruges - 33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 89 12 - Fax 05 56 11 89 13 - contact@cabinet-mlm.fr - www.cabinet-mlm.fr

SARL au capital de 670 000 € - 502 423 577 RCS BORDEAUX - APE 6920 Z
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Aquitaine
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

Cabinet Lafferrère-Michel
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

SARL A.B.G.C.
Aquitaine Bâtiment Génie Civil

AUX ASSOCIES,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 25 novembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- **de vous présenter notre analyse de la situation de votre société** ;

- de vous faire connaître notre appréciation **sur la valeur des biens composant l'actif social** et, le cas échéant, **sur les avantages particuliers stipulés** et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, **sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.**

1°) MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nos diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse faite au 31 décembre 2012, à partir des comptes annuels arrêtés par le gérant et récemment au 30 septembre 2013, à partir d'une situation intermédiaire d'exploitation portant sur les neuf premiers mois de l'exercice en cours, est la suivante :

- La situation nette est de 237 555 € au 30 septembre par rapport à 119 943 € au 31 décembre 2012, se décomposant de la façon suivante :
  - un capital social de 10 000 €,
  - des réserves de 107 943 € au 30/09/2013 par rapport à 71 355 € au 31/12/2012,
  - un bénéfice net de 117 610 € au 30/09/2013 par rapport à 36 587 € en 2012.

- Les disponibilités s'élèvent au 30 septembre 2013 à 216 412 € par rapport à des soldes d'emprunts de 33 561 € à la même date.

- L'activité de l'exercice est en bonne progression par rapport à celle de l'exercice précédent, puisque le chiffre d'affaires atteint 1 343 081 € au 30/09/2013 contre 1 000 140 € sur 2012.

Nous pouvons donc conclure que les éléments spécifiques énumérés ci-avant caractérisent une situation, tant d'exploitation que financière, parfaitement saine.

7, rue Théodore Blanc - Bruges - 33049 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 11 89 12 - Fax 05 56 11 89 13 - contact@cabinet-mlm.fr - www.cabinet-mlm.fr

SARL au capital de 670 000 € - 502 423 577 RCS BORDEAUX - APE 6920 Z
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Aquitaine
et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

2°) MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.
Nos diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ; nos contrôles ont été ainsi effectués à partir des éléments comptables de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de ceux de la situation intermédiaire d'exploitation portant sur la période allant du 01 janvier au 30 septembre 2013, à l'aide de tous les justificatifs estimés nécessaires qui nous ont été communiqués par la société et ses conseils.

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis le 30 septembre 2013, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

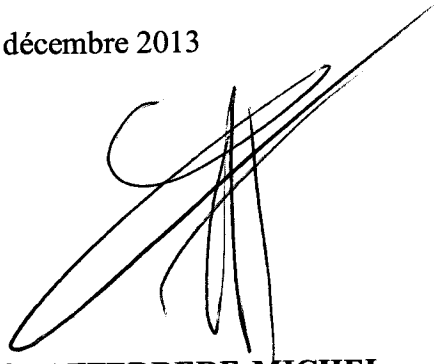
Conclusions :

1°) Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

2°) Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

3°) Nous vous précisons qu'aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Le 9 décembre 2013



Maïté LAFFERRERE-MICHEL
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la transformation